

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATÉRIEL
ET DE LA MAINTENANCE
SERVICES DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPEMENT AND
MAINTENANCE
PUBLIC CONTRACTS SERVICES

DECISION N° 00064/D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 du 13 JUN 2024 portant attribution d'un lot de l'appel d'offres national ouvert n°005/AONO/MINEPIA/CIPM/2024 du 25 avril 2024 relatif aux travaux de construction de quatre halles de mareyage au profit des acteurs de la pêche artisanale.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution; au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2024.

Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert n°005/AONO/MINEPIA/CIPM/2024 du 25 avril 2024 relatif aux travaux de construction de quatre halles de mareyage au profit des acteurs de la pêche artisanale.

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du lot 3 du marché relatif à l'appel d'offres susmentionné :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu d'exécution	Délai de livraison
ETS ASLOUM, BP: 14 431 Yaoundé Tél.: 699 95 20 29	Cinquante-huit millions cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-trois (58 588 463)	Londji, Département de l'Océan, Région du Sud	Six (06) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 13 JUN 2024

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,
MAÎTRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.

